

Conseillers Municipaux en
exercice : **15**
Qui ont pris part à la
délibération : **13**

Date de la convocation :
06.09.2023

Date d'affichage :
06.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence **de M. Michel BAISSAC, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC Michel, BASTID Yvette, LHERITIER Laurent, BOUISSE Laurence, DOLY Daniel, FABREGUES Marie, FICHE Virginie, LACAMBRE Stéphane, MANIAVAL Evelyne, MARTINET Vincent, RIC Denis, SEGUIS Hervé, VIDAL Annick.

Absents excusés : COUDERC Pierre, ANDRIEU Florence.

Absent excusé ayant donné pouvoir : /
Secrétaire de séance : Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230913_6 :
Dénomination du chemin rural n°25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que de nouvelles constructions sont en cours ou à venir, sur le chemin rural n°25, Monsieur le Maire propose que cette voie, reliant la RN122 et le chemin de Guinou, soit dénommée « chemin de Salemagne ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la dénomination « chemin de Salemagne » et MANDATE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux riverains ainsi qu'aux services concernés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 13 septembre 2023.

Le Maire,



Michel BAISSAC.